

PRÉPARATION A L'EXAMEN D'APTITUDE TECHNIQUE

Options classique, jazz et contemporaine

Lien vers le site du ministère pour télécharger le dossier de candidature, l'avis d'examen, le calendrier et la note explicative :

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Danse/Enseignement-formation-et-metiers/Diplome-d-Etat-de-professeur-de-danse-Examen-d-Aptitude-Technique-EAT#documents>

Le Diplôme d'Etat de professeur de danse a été créé et rendu obligatoire par la loi du 10 juillet 1989 (Code de l'éducation, articles L362-1 à L362-5). Cette obligation concerne l'enseignement des danses classique, contemporaine et jazz.

Toute personne souhaitant s'inscrire à la formation au diplôme d'état doit déjà avoir obtenu l'examen d'aptitude technique (EAT). Il permet de s'assurer des compétences techniques et artistiques du candidat, nécessaires pour aborder la préparation au DE.

Equivalences : La validation des acquis antérieurs et des acquis professionnels peut être prononcée sous forme d'une dispense de l'épreuve d'aptitude technique (EAT) ou d'équivalence d'unités d'enseignement, dans les conditions fixées à l'article 11 de l'arrêté "Journal officiel de la République française - N° 179 du 3 août 2019" "[télécharger](#)"

Epreuves :

1 - Admissibilité sur dossier (session annuelle unique)

Nature des épreuves:

Envoi de trois pièces :

- un enregistrement vidéo de la variation de fin de 2e cycle des conservatoires classés (avec pièce d'identité présentée en début d'enregistrement),
- un CV (en pdf) retraçant notamment le parcours en danse : enseignements suivis, pratiques traversées, certificats acquis, etc. (1 recto A4)
- une lettre de motivation (en pdf, 1 recto A4).

Modalités et calendrier*

- Envoi des pièces au plus tard mi-janvier.
- Trois centres en charge de gérer les candidatures selon la région de domiciliation (ESMD, ISDAT, PESMD).
- Annonce des admissibilités au plus tard fin février.
- L'admissibilité peut être conservée jusqu'à la session suivante.

2 - Admission en présentiel (session annuelle unique)

Nature des épreuves:

Quatre phases (20 mn au total par candidat) :

- présentation d'une variation imposée de l'EAT (coefficient 3),
- présentation d'une composition personnelle (coefficient 2),
- épreuve d'improvisation sur un thème proposé par le jury (coefficient 1),
- entretien noté portant en particulier sur la capacité d'autoévaluation (coefficient 1).

La note de l'examen d'admission ne prend pas en compte la note d'admissibilité.

Modalités et calendrier*

Epreuves en présentiel :

- dans trois lieux d'examen : Ecole de danse de Nanterre (en lien avec l'ESMD), PESMD de Bordeaux, Ecole nationale de danse de Marseille (en lien avec l'ISDAT) ;
- durant les vacances de Pâques.

Les vidéos et la brochure d'accompagnement sont en ligne sur le site du ministère :
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Danse/Enseignement-formation-et-metiers/Formation-des-enseignants>

Inscription : Remplir le dossier d'inscription à télécharger sur le site du ministère de la Culture et de la Communication, ou retirer le dossier auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du lieu d'habitation du candidat et retourner celui-ci au centre d'examen dont relève le candidat en fonction de son lieu de domicile.

A la réception du dossier, le centre d'examen :

- Adressera au candidat une attestation d'inscription, un DVD et un CD de la variation imposée
- Encaissera les droits d'inscription (50€).

Textes réglementaires relatifs au DE danse ["télécharger"](#)

Annexes de l'arrêté ["télécharger"](#)

Guide de l'étudiant ["télécharger"](#)

Objectifs :

- Permettre l'accès au DE danse
- Maîtrise des capacités techniques et artistiques requises en danse classique, jazz ou contemporaine pour l'obtention de l'EAT (Examen d'Aptitude Technique).

Publics concernés :

- Danseurs ayant un très bon niveau technique et artistique

Conditions d'admission :

- Etre âgé de 18 ans au moins
- Très bon niveau technique et artistique
- Lettre de motivation
- Certificat médical d'aptitude de moins de 3 mois

Auditions formation 2024-2025 : [\(s'inscrire\)](#)

- Cette audition permet au candidat de rencontrer l'équipe pédagogique et de lui présenter son projet.
- A l'issue de l'entretien le candidat sera conseillé sur son orientation.
- Un cursus individualisé sera alors proposé au futur stagiaire.

Contenu de l'audition:

Cours technique - Variation libre à présenter de 1'30 à 2'30 - Entretien
Dimanche 10 mars, 23 juin et 25 août

Durée : 540h réparties sur 33 semaines de septembre à juin (hors vacances scolaires zone B)

Programme :

- Cours techniques illimité (minimum obligatoire: 10 cours/semaine: 1 cours par jour dans la technique choisie + 5 cours à choisir dans le planning avec le professeur responsable de la formation)
- 3 cours spécifiques EAT
- Atelier : Ensemble rythmique avec Nicolas PANNETIER

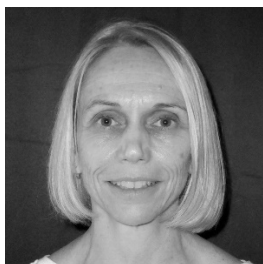
Mise à disposition des salles pour la préparation de la variation libre (selon disponibilités des salles)

Lieu : La formation se déroule en présentiel au: Centre Danse Mouvance

Validation :

- La formation est sanctionnée par l'EAT (Examen d'Aptitude Technique) organisé par le Ministère de la Culture par l'intermédiaire des DRAC (Directions Régionales des Affaires Culturelles).
- Sont déclarés reçus les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 .
- L'obtention de l'EAT permet de postuler à l'entrée en formation au Diplôme d'Etat de professeur de danse.

Formateurs :



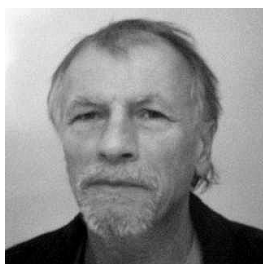
Géraldine CAREL

Directrice Centre Danse Mouvance
Responsable pédagogique Option Jazz
Pédagogie Jazz et Classique - Tutorat
Formatrice EAT Classique
DE et CA jazz, DE classique



Céline BARDOU

Responsable pédagogique Option Contemporain
Formatrice Éveil-Initiation – Tutorat
Formatrice DE et EAT Contemporain
DE Jazz, DE et CA contemporain



Jean-Marie LIMON

Responsable pédagogique Option classique
CA classique



Odile CAZES LAURENT

Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement
Dansé - DE psychomotricienne
CA contemporain – Diplômée AFCMD



Sandrine DALLE-POUJOL

Histoire de la Danse
DE classique – Conférencière en histoire de la danse



Laura CAMPANINI

Progression technique Jazz - Tutorat
Formatrice EAT Jazz
DE Jazz – Formation Pilates MAT neuro-contrôle



Geneviève CHOUKROUN
Formation musicale



Sylvaine MANSON DUTARD
Anatomie physiologie



Muriel PELLEGRIN
Formation musicale



Nicolas PANNETIER
Accompagnateur Batterie/percussions



Sylvain BOUILLET
Chorégraphe invité



Mathieu Desseigne-Ravel
Chorégraphe invité



Simon RIPERT
Danseur au Ballet Preljocaj
Chorégraphe invité (2022-2023)



Nacim BATTOU
Compagnie AYAGHMA
Chorégraphe invité (2023-2024)

Financement :

Des prises en charge des coûts de formation sont possibles en fonction de différents critères et de la situation professionnelle du candidat. Ex: [AFDAS](#), Pole Emploi, [CPE](#) , [Fongecif](#)...

Tarifs :

Adhésion annuelle : 15€ (valable du 1er septembre 2024 au 31 Août 2025)

Frais de dossier : 150€ ou 60€ si continuité dans la formation

EAT

540h minimum sur 9 mois: **2700,00 €**

Cours techniques illimités

EAT + DANSEUR INTERPRÈTE

640 heures sur 9 mois: **3200 €**

Cours techniques illimités

Contact : Directrice : Géraldine CAREL Tel : 06 15 11 29 56

Mail : contact@dansemouvance.com

Accessibilité aux personnes handicapées :

- Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, suivant certaines conditions ; en fonction du profil et du parcours de danse du candidat et/ou des diplômes obtenus.

- Afin d'organiser votre venue dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la prestation de formation peuvent être adaptés à vos besoins spécifiques, vous pouvez contacter le référent handicap de notre structure par mail à l'attention de Mme Leslie RUFFINI : contact@dansemouvance.com .

- Dans le cas où nous ne serions pas en mesure de répondre à vos attentes, nous avons dans notre liste de partenaires l'Agefiph vers lequel nous pourrions vous orienter.

Taux de réussite : EAT

2023 : 57%

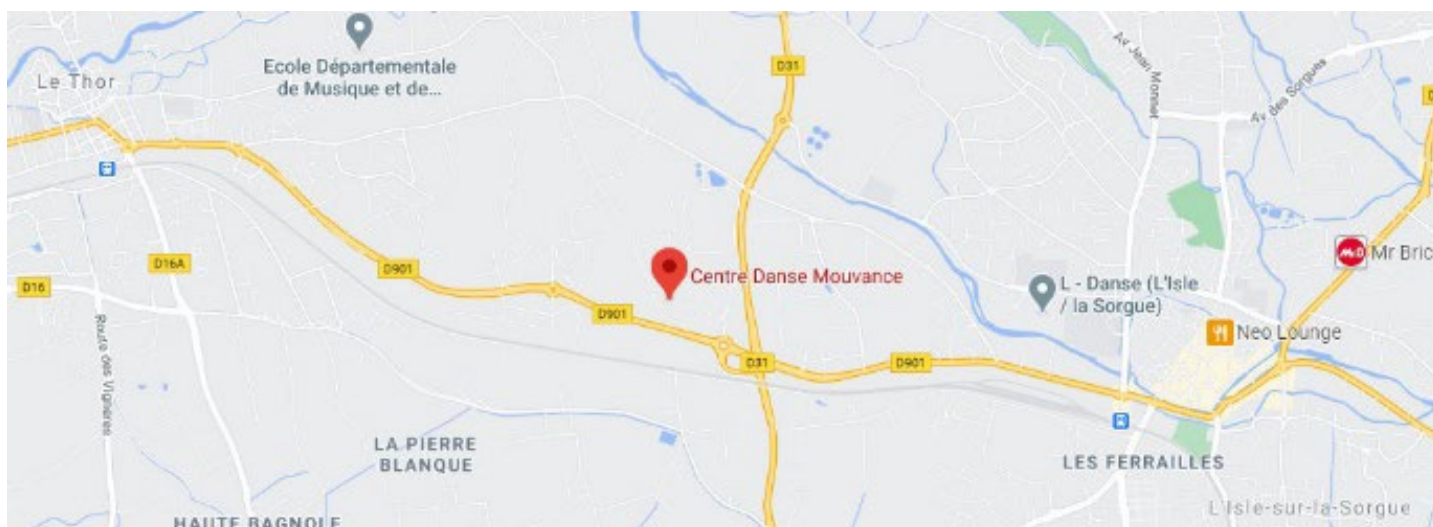
2022 : 22%

2021 : 61%

2020 : 100%

2019 : 50%

Lieu : La formation se déroule en présentiel au : [Centre Danse Mouvance](#)
6 avenue de la petite marine
84800 L'Isle sur la Sorgue



L'association Danse Mouvance relève du statut loi 1901 - SIRET 424 196 053 00021 – Code APE 8552Z – UAI 0841181C

6, Avenue de la petite marine – 84 800 L'ISLE SUR LA SORGUE

« Déclaration d'activité enregistré sous le numéro : 93.84.03858.84 du préfet de région PACA »

☎ 04 90 20 15 36 - 📞 06 15 11 29 56 - contact@dansemouvance.com - www.dansemouvance.com

Version 3 du 6/05/2024 Page 5 sur 5